

Communiqué de la Fédération du Pas-de-Calais de la LDH

La Ligue des droits de l'Homme condamne les atteintes à la liberté d'expression à Hénin-Beaumont

Réunie en Assemblée Générale à Calais le 9 décembre 2017, la Fédération du Pas-de-Calais de la Ligue des Droits de l'Homme s'inquiète des pratiques antidémocratiques mises en œuvre par la majorité Front national d'Hénin-Beaumont.

Depuis les élections municipales de mars 2014 à Hénin Beaumont, la presse locale comme les élus d'opposition sont victimes d'un véritable harcèlement prenant notamment la forme de procès à répétition. C'est la liberté d'expression qui est ici menacée.

La Ligue des Droits de l'Homme rappelle que la liberté d'expression est un des droits les plus précieux des droits de l'Homme.

Ces procès visant des journalistes ou des élus d'opposition dans l'exercice de leur mandat sont d'autant plus intolérables que le Front national multiplie sur les réseaux sociaux les attaques personnelles, les injures et les menaces à l'encontre de ces élus et journalistes.

La LDH dénonce une véritable instrumentalisation de la justice à des fins politiciennes.

Dès le début du mandat en 2014, suite aux démarches entreprises par Alain Pruvot, alors président de la section locale et de la Fédération du Pas-de-Calais, la Ligue des Droits de l'Homme avait engagé un référé contre l'arrêté anti-mendicité pris par Monsieur Briois. Cet arrêté abusif a été annulé par décision du Tribunal administratif et la Ville d'Hénin-Beaumont explicitement condamnée à retirer son arrêté et à verser 1000 euros à la LDH nationale.

De même, la décision du Maire d'installer une crèche de Noël dans le hall de la mairie d'Hénin-Beaumont - qui est en violation de la loi de 1905 - vient-elle d'être cassée par décision de justice. La Ligue des droits de l'Homme se réjouit du succès de la démarche entreprise par David Noël, élu municipal d'opposition – par ailleurs membre de la section d'Hénin-Carvin de la LDH. La Fédération du Pas-de-Calais de la LDH proteste contre les nombreuses injures proférées à son encontre sur les réseaux sociaux.

La laïcité est un pilier de notre République. Elle protège la liberté de croire comme de ne pas croire ; elle permet à chacun de porter, ou non, un signe religieux dans la rue ; elle permet à tous les croyants d'aller prier dans un lieu de culte. Cette liberté va de pair avec l'absolue neutralité de l'État et des pouvoirs publics. Les habitants d'Hénin-Beaumont sont libres d'avoir une crèche chez eux, mais la Ville d'Hénin-Beaumont, elle, a le devoir d'être neutre et ne peut donc pas installer de crèche dans le hall de la mairie.

La LDH exprime aux élus d'opposition d'Hénin-Beaumont son entière solidarité. Le fait de détenir la majorité au sein du Conseil municipal n'autorise en rien les élus FN à ne pas respecter les droits de l'opposition et à organiser le lynchage public de leurs opposants sur les réseaux sociaux.

Le 19 décembre 2017